

CONSEIL MUNICIPAL

*COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 2014 :*

- APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 30 OCTOBRE 2014.
- DROITS DE PRÉEMPTION.
- RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ABONNEMENT AUX PROGICIELS DE LA GAMME COLORIS.
- CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE C.N.P.
- CONVENTION D'ADHÉSION AU SYNDICAT MIXTE VIENNE SERVICES – ADHÉSION EN 2015 – RÉF : 86255 ET SERVICES RETENUS PAR LA COMMUNE.
- CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACQUISITION DE SOLUTIONS INFORMATIQUES ENTRE LA COMMUNE DE SAVIGNÉ ET LE SYNDICAT MIXTE VIENNE SERVICES – GROUPEMENT DE COMMANDES EN 2015 – RÉF : 86255.
- PERSONNEL COMMUNAL – RATIOS « PROMUS – PROMOUVABLES » POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE.
- PERSONNEL COMMUNAL – VALIDATION DES PLANNINGS DE TRAVAIL SUITE A LA RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES.
- QUESTIONS DIVERSES.

Étaient Présents : Mmes et MM. Roland VAILLIER, Maryvonne DELAGRANGE, Jean-Claude LAFRÉCHOUX, André RIGNAULT, Karine ANASTASI, Michelle CAILLAUD, Ginette BOUYER, Jean-Christophe ROY, Katia GAUDIN, Nicolas BROSSARD, Suzie PORTEJOIE, Christian GRIMAUD, Jacques AUGRIS et Carole BLAIN.

Était Excusé : M. Mickaël COLIN.

Pouvoir : M. Mickaël COLIN à M. Jean-Claude LAFRÉCHOUX.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Mme Karine ANASTASI a été élue secrétaire de séance.

- **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 30 OCTOBRE 2014 :**
  - Après lecture, délibération et vote, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés approuve le procès-verbal de la séance du 30 octobre 2014.
- **DROITS DE PRÉEMPTION :**
  - Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de ne pas exercer son droit de préemption sur les biens référencés ci-après :
    - ~ Section A N° 993 et 994 « Champagné-Lureau » YM N° 11 « Le Pommier Lapille ».
- **RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ABONNEMENT AUX PROGICIELS DE LA GAMME COLORIS :**
  - Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le renouvellement du contrat d'abonnement aux progiciels de la gamme coloris conclu à partir du 01/01/2015 jusqu'au 31/12/2015, renouvelable tacitement chaque année par période d'un an dans la limite d'une durée totale de 3 ans. Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat et les avenants.
- **CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE C.N.P. :**
  - Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le renouvellement du contrat d'assurance statutaire du personnel souscrit auprès de la CNP qui reste à 5,23% pour 2015.
- **CONVENTION D'ADHÉSION AU SYNDICAT MIXTE VIENNE SERVICES – ADHÉSION EN 2015 – RÉF : 86255 ET SERVICES RETENUS PAR LA COMMUNE :**
  - Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la convention d'adhésion au Syndicat Mixte Vienne Services conclue pour une période illimitée jusqu'à la résiliation de l'une ou l'autre des deux parties. Retient les propositions 1 – 2 et 3. Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signature des documents.
- **CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACQUISITION DE SOLUTIONS INFORMATIQUES ENTRE LA COMMUNE DE SAVIGNÉ ET LE SYNDICAT MIXTE VIENNE SERVICES – GROUPEMENT DE COMMANDES EN 2015 – RÉF : 86255 :**
  - Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'acquisition de solutions informatiques entre la Commune de Savigné et le Syndicat Mixte Vienne Services conclue pour une durée indéterminée, qui rendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2015 ou postérieurement à la date de signature. Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signature des documents.

- **PERSONNEL COMMUNAL – RATIOS « PROMUS – PROMOUVABLES » POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE :**
  - Considérant l'avis des membres du CTP qui ont émis, à l'unanimité, un avis FAVORABLE à la proposition de la collectivité ; Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de retenir des ratios promus / promouvables de 100%, pour l'ensemble des grades permettant un avancement, sans condition complémentaire à celles prévues le cas échéant par les statuts particuliers des cadres d'emplois et adopte le tableau des ratios promus / promouvables.
  
- **PERSONNEL COMMUNAL – VALIDATION DES PLANNINGS DE TRAVAIL SUITE A LA RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES :**
  - Considérant l'avis des membres du CTP qui ont émis, à la majorité des voix, un avis FAVORABLE à la proposition de la collectivité ; Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, valide les plannings tels que proposés.
  
- **QUESTIONS DIVERSES :**
  - Distribution de la proposition de délibération concernant les syndicats qui sera étudiée lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal du jeudi 11 décembre.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures 30 minutes.